



# FÉDÉRATION ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION

reconnue d'utilité publique par le décret du 5 novembre 1984  
Secrétariat national, 221 rue La Fayette, 75010 Paris

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE : **E.F.A. Charente**

UDAF – CS 92417  
73 impasse Joseph Niepce  
16024 ANGOULEME cedex

## ADHESION 2011

\* Ces rubriques doivent être renseignées – pour les autres, à compléter si changement.

PARENTS	SIGNATAIRE <sup>1</sup>	CONJOINT (E)
*NOM		
*PRÉNOM		
DATE DE NAISSANCE		
PROFESSION		
SITUATION FAMILIALE		
*ADRESSE		
TÉLÉPHONE	Domicile	Autre
E-MAIL		
Si vous avez déjà été adhérent EFA préciser dans quel département :		
<sup>1</sup> Pour les couples non-mariés, soulignez le nom qui devra figurer sur le certificat fiscal de déduction		

ENFANTS	Année de naissance	Lieu de naissance	Année d'arrivée	Sexe	Biologique (B) ou Adopté (A)	Mode d'adoption : nom du service, de l'OAA ou démarche individuelle
Prénom						

Êtes vous actuellement en démarche d'adoption    † oui                    † non  
Si oui, date de la demande : ..... date d'agrément : .....

### EFA Charente a besoin de vous :

Cochez cette case si vous êtes disponibles pour des aides ponctuelles auprès de l'association.

### Le montant de la cotisation annuelle est fixé comme suit :

Rappel : la cotisation ouvre droit à réduction fiscale (66 %)

<b>Cotisation 2011</b>	<b>32,70 €</b>
<b>Abonnement Accueil</b>	<b>10,00 €</b>
<b>Don éventuel à EFA 16</b>	
<b>TOTAL :</b>	

Date et signature :

### Règlement par chèque à l'ordre d'EFA Charente à retourner avec le présent bulletin d'adhésion à :

**E.F.A. Charente**  
UDAF – CS 92417  
73 impasse Joseph Niepce  
16024 ANGOULEME cedex

**Informatique et libertés** : Les informations demandées sur le présent document sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre adhésion. Elles seront recensées dans les fichiers informatiques Enfance et Familles d'Adoption national comme départemental des adhérents, déclarés auprès de la C.N.I.L. Vous pouvez manifester toute opposition au traitement informatique de ces données, y accéder librement auprès de votre association départementale et y exercer les droits de rectifications, conformément aux articles 27 & 31 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.